

Formation Mesures Transitoires

Année scolaire 2024 / 2025

Finalité

- **Obtenir une attestation de suivi de la formation complémentaire de 21 h au dispositif transitoire**

Intervenants

- Chirurgien
- Juriste
- IBODE
- Responsable pédagogique
- Autres intervenants

Acceptation des dossiers par ordre d'inscription et dans la limite des places disponibles.



Public concerné

Infirmiers Diplômés d'Etat, en poste en Bloc Opératoire ayant une attestation provisoire d'autorisation d'exercice des actes relatifs au 1b de l'Art. R.4311-11-1 du CSP.

Exigences

L'efficacité de cette préparation ne peut être obtenue que si chaque participant fait preuve de travail, d'engagement et d'assiduité.

Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Connaître et comprendre les objectifs des techniques d'aspiration, d'exposition et d'hémostase
- Connaître et identifier les risques liés à l'activité d'irrigation, d'aspiration, d'hémostase
- Connaître et identifier les sources de contamination au bloc opératoire
- Connaître les recommandations en vigueur dans la gestion des risques au bloc opératoire
- Connaître la réglementation encadrant les professionnels exerçant en bloc opératoire

Méthodes pédagogiques

Méthode retenue: la pédagogie active

- Cours théoriques
- Echanges et partages d'expériences
- Accompagnement pédagogique
- Accès au centre de documentation de l'IFMS et consultation des ouvrages

Modalités et délais d'accès/ Inscription

Bulletin d'inscription et modalités en ligne via notre site internet :

<https://www.chu-nimes.fr/ifms/>

(espace "l'actu de l'IFMS")

Nous contacter

Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS)

Secrétariat

Tél.: 04 66 68 53 00

Fax: 04 66 68 69 50

ifms.administration@chu-nimes.fr

Rue du Professeur Henri Pujol
NIMES Cedex 9

Coût

850€ par stagiaire

Repas non compris

Groupe

Minimum 10 participants /
Maximum 50 participants par
session.

Dates

Session 1 : 06-07-08 Janvier 2025

Session 2 : 17-18-19 Février 2025

Session 3 : 24-25-26 Mars 2025

De 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accessibilité aux personnes
handicapées. Si besoin spécifique,
le signaler au secrétariat.



Décret no 2021-97 du 29 janvier 2021 modifiant le décret no 2019-678 du 28 juin 2019 et portant diverses mesures relatives au retrait d'enregistrement d'organismes ou structures de développement professionnel continu des professions de santé et aux actes des infirmiers diplômés d'Etat

Le décret modifie le dispositif transitoire permettant à un infirmier non titulaire d'un diplôme d'Etat de bloc opératoire réalisant une aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration au sein des blocs opératoires, de poursuivre cette activité. Il permet à l'infirmier dont l'employeur atteste qu'il exerce une fonction d'infirmier de bloc opératoire depuis une durée au moins égale à un an en équivalent temps plein à la date du 31 décembre 2019 et qu'il apporte de manière régulière une aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration au cours d'une intervention chirurgicale, de continuer cette activité sous réserve de suivre une formation complémentaire de 21 heures. Le texte supprime en outre l'avis du Haut conseil du développement professionnel continu dans le cadre de la procédure de sanction des organismes de développement professionnel continu. Il permet enfin la prise en charge par les infirmiers libéraux des soins postopératoires à domicile, notamment la surveillance ou le retrait de cathéters périmerveux pour analgésie postopératoire.

Contenu de la formation

- ✚ Cadre juridique de l'exercice des actes du b) du 1er de l'article R4311-11-1 du code de la santé publique
- ✚ Les énergies au bloc opératoire : électrocoagulation, monopolaire, bipolaire, ultrasons
- ✚ Matérovigilance
- ✚ Gestion des risques (Démarche qualité, gestion des risques à priori à postériori)
Check List
Risques professionnels
Comportement en bloc opératoire
- ✚ Risque infectieux en bloc opératoire
(Circuit, concept d'asepsie progressive, architecture, désinfection chirurgicale des mains, aérobiocontamination)
- ✚ Définition, principes et techniques : Exposition, Hémostase, Aspiration
Précautions standards complémentaires
- ✚ Gestion des flux patient personnel matériel
- ✚ Rédaction de protocole (les bases de la GED)
- ✚ Bilan de formation